

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 25 février 2026

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 10 Convocation du 20 février 2026

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; Mme DEON Marianne ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme ADAM Marie-Madeleine (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme JOSSEAUX Sophie (non-excuse) ; M. LEPICIER David (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2026-02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025 :

2025-31 Désignation du secrétaire de séance

2025-32 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025

2025-33 Modification du règlement intérieur de la salle Henri Lagauche

2025-34 Repas de la Commune

2025-35 Convention de participation pour la couverture du risque de prévoyance des agents

2025-36 Participation dans le cadre d'une procédure de labellisation

2025-37 Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents

2025-38 Adhésion au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Marne

2025-39 Décision modificative n°2 et fonds de concours

2025-40 Modification RIFSEEP

2025-41 Eclairage public

2025-42 Rapports « eau-assainissement » et « déchets » 2024

2025-43 Convention de fourrière l'AIMAA

2025-44 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

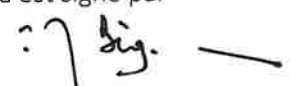
2025-45 Suites données à la délibération 2025-12 relative à la cession de la sente rurale dite La Pelle à Four

Remarques : Néant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal. Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.




La Maire,
Jean-Marc BEGUIN